

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre du développement de sa politique jeunesse s'inscrivant notamment dans les axes 2 et 3 (Education et prévention et Développement culturel) du Plan Actions Jeunesse 2017/2021, la Ville de Nouméa souhaite développer des actions culturelles socio-éducatives en centre-ville, et mettre des espaces à disposition des acteurs culturels et des partenaires associatifs.

Le Rex Nouméa, structure polyvalente créée pour les jeunes de 12 à 26 ans, est ouvert depuis 2009. Il dispose d'un espace d'accueil et d'information convivial et ludique, d'un espace public numérique, d'un espace de pratiques artistiques et culturelles (ateliers hip-hop, slam, théâtre, DJ...) et d'une salle de projection offrant ainsi un large programme pour tous publics axé sur les cultures urbaines et l'éducation à l'image. Le Rex est aujourd'hui un véritable espace de vie pour les jeunes.

La Ville de Nouméa a confié la gestion de l'espace culturel le Rex et la mise en œuvre du programme socioculturel jeunesse « le Rex Nouméa » à l'ADAMIC (Association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial) avec laquelle la Ville a une convention depuis 2009.

Cette convention a fait l'objet de deux avenants en 2014 puis en 2015 dans l'attente de la détermination du futur mode de gestion de la structure.

En 2016, la Ville de Nouméa a lancé un marché de prestations de services pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa d'une durée de deux ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Ce marché arrivant à terme, il est donc proposé de lancer un nouvel appel d'offres en vue de conclure un marché public d'une durée de deux ans.

Le titulaire devra prendre en compte les 4 axes d'intervention suivants pour assurer sa prestation :

- les résidences artistiques et de diffusion ;
- l'action artistique et culturelle ;
- la médiation culturelle ;
- l'éducation à l'image et au numérique.

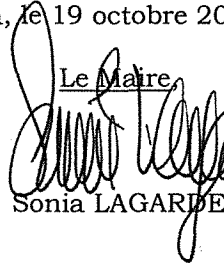
A titre d'information complémentaire, il sera précisé dans le marché que cette gestion et exploitation s'inscrit dans les axes 2 et 3 du Plan Actions Jeunesse 2017/2021.

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 33.000.000 F/CPF par an.

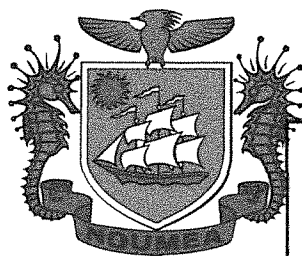
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire

Sonia LAGARDE




Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
**DATE DE CONVOCATION
30.10.2017**
**DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Christine BELLET
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Henri OUILLEMON
Mme Kareen CORNAILLE	M. Patrick SENS
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELESSERT
M. Daniel LEROUX	Mme Charlene SOERIP
Mme Diane BUI-DUYET	M. Marc DESCHAMPS
Mme Françoise SUVE	Mme Liliane CONDOUMY
M. Dominique SIMONET	M. André WAMO
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Gaël YANNO
Mme Patricia VAN RYSWYCK	Mme Isabelle LAFLEUR
M. Nicolas VIGNOLES	M. Philippe BLAISE
Mme Marie-Noëlle LOPEZ	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
M. Tristan DERYCKE	Mme Sonia BACKES
Mme Martine LAGNEAU	M. Jean-Claude BRIAULT
Mme Tuillogona O'CONNOR	Mme Félicia BALLANGER
M. Pierre FAIRBANK	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Valérie LAROQUE	Mme Francine BEYNEY
M. Mathieu OUANEMA	M. Charles ERIC
M. Alexandre MACHFUL	Mme Dominique KORFANTY
Mme Janine BAJON	M. Angélo PITO
M. Kalisito MUSUMUSU	Mme Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 53	M. Marc MANSEL	M. Christophe CHEVILLON
	M. Marc ZEISEL	Mme Laurène CASSAGNE
	Mme Sabine KAGY	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents : 42	M. Christophe OBLED	M. Gilles UKEIWE
Nombre de votants : 51	Mme Karine DESTOURS	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)	Mme Germaine NEWEDOU	

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/872

autorisant la signature d'un marché de prestations de service pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi n° 99/209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le bail du 9 janvier 2015 consenti entre la Ville de Nouméa et la SCI LE REX relatif à la location du bâtiment par la Ville de Nouméa,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/733 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels / Jeunesse et Sports entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er /

Le Maire est autorisé à signer le marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert d'une durée de deux ans à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la gestion, l'exploitation et l'animation de l'espace culturel Le Rex et du programme socioculturel Jeunesse Le Rex Nouméa pour une durée de deux ans. Le futur titulaire devra prendre en compte les 4 axes d'intervention suivants pour assurer sa prestation :

- les résidences artistiques et de diffusion ;
- l'action artistique et culturelle ;
- la médiation culturelle ;
- l'éducation à l'image.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 33 000 000 F/CPF par an.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

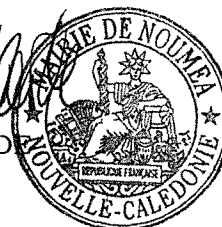
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARD

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont TPS)	-	2
D.P.V.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par la présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~
et / ~~ou~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.
Pour le Maire et par délégation,



Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances